

ZOOM SUR LES MESURES SPECIFIQUES PME

Lignes de financement du programme Capacités :

"Recherche au profit des PME" = Deux variantes : 1- Recherche pour les PME, 2- Recherche pour les associations de PME

>>> orienté PME (également ouvert à des PME au niveau technologique relativement faible)

Cet outil de financement doit être considéré comme un investissement. Les sous-traitants de recherche ("providers / RTD performers") seront désormais considérés comme vendant un produit, en tant qu'opération commerciale entre une entreprise et son sous-traitant. Il deviendra donc possible d'acheter des technologies, des licences sur un territoire (l'intérêt par rapport à un brevet résidant dans le fait que la protection contre la contrefaçon revient alors au propriétaire de la technologie). L'UE remboursera donc désormais ce que la PME va acheter au sous-traitant. Les RTD performers pourront ainsi contracter avec marge (auront cependant des responsabilités face à la Commission européenne et aux PME). En outre, si ce qui est acquis n'est qu'une simple licence, la PME n'achètera pas au prix fort mais selon les règles du marché.

Les termes de l'échange ne seront cependant pas nécessairement 100% de la Propriété Intellectuelle pour les PME et 0% pour le Provider par exemple dans le cas où la PME ne voudrait payer pour un brevet quand elle n'a besoin que d'une licence. Le provider pourra également par exemple valoriser différemment ses résultats sans faire ombre à la PME. Cette clause sera alors notifiée dès la signature du contrat de propriété industrielle, ce qui signifie qu'il faudra identifier les bénéficiaires de la technologie et son coût d'achat, sa valeur. **Cependant, par défaut la où les PME seront propriétaires de l'ensemble de la propriété industrielle (droit de céder des licences, des brevets, de commercialiser etc..).**

Un des critères d'éligibilité majeurs sera la capacité de la PME ou des PME à démontrer les potentiels d'exploitation et de dissémination des résultats du projet. L'accent sera mis sur la nécessité d'intégrer des tests, des expertises dans les projets afin de se diriger vers l'étape de la commercialisation. 60% des coûts devront être centrés sur des coûts de R&D auprès de sous-traitants. Les participants devront être de 3 nationalités différentes (pays membres). En revanche, les RTD performers seront les partenaires naturels des PME. Les PME ou groupements de PME pourront déléguer la coordination du projet à des professionnels du management (sous-entendu des cabinets de conseil).

>>> Taux de financement des actions de R&D sera élevé à 75% pour les PME

>>> Frais de gestion et de coordination (afin de faciliter l'appel à des compétences externes notamment des consultants) remboursés à 100% (+ subventions à hauteur de 50% pour les activités de démonstration).

Chiffres indicatifs (non critères d'éligibilité) :

	Recherche pour les PME	Recherche pour les associations de PME
Durée	1-2 ans	2-3
Nombre de partenaires	5-10 partenaires (3 PME participantes minimum + 2 sous-traitants de recherche)	10-15 (3 associations de PME minimum + 2 sous-traitants de recherche + 2 PME utilisatrices finales des résultats du projet)
Budget total	0,5 - 1,5 M d'euros	1,5 - 4 M d'euros
Activités	R&D, démonstration, management,...	R&D, démonstration, management,...